

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Neuf, le trois décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

J. Daniel, F. Ballester, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, MC. Couf, S. Caroff, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, Y. Robert, P. Le Bec Danse, V. Robin Cornaud

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Pascal Cormier à Mme Françoise Téroute
M. Lucien Monnerie à M. Jean-Jacques Marteil
Mme Marie-Madeleine Prévost à Mme Marylise Foidart

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation	26 novembre 2019
Date de l'affichage	27 novembre 2019
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2019_92 Budget primitif – décision modificative n°1

Rapporteur : A. BUZARE

Des mouvements de crédits doivent être réalisés par rapport aux prévisions budgétaires du BP 2019 afin de répondre aux exigences de la comptabilité publique.

Il convient donc de réajuster les comptes suivants :

- Les paiements relatifs aux diverses conventions d'urbanisme que la ville a conclues avec Lorient Agglomération étaient prévus à l'article 65738 conformément aux instructions données par notre Trésorerie. Il est désormais demandé de respecter une réglementation de la comptabilité publique relative au flux financiers réciproques. Ainsi ces dépenses, conformément aux conventions conclues, qui font intervenir des personnels de l'agglomération pour le service rendu à la ville, sont comptabilisées en mutualisations de personnel. Les titres de recettes émis par l'agglomération sont inscrits dans leur budget à l'article 70845 (Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP), donc en vertu du respect de la règle des flux croisés, il convient pour la ville, d'émettre les mandats correspondants à l'article 6216 (Personnel affecté par le GFP de

rattachement). Cette opération implique le virement de ces crédits, prévus au chapitre budgétaire 65 (Autres charges de gestion courantes), au chapitre budgétaire 012 (Dépenses de personnel).

- Concernant l'article 673, il est nécessaire d'abonder ce compte, suite au contrôle opéré par le Trésor Public sur la régie Affaires Scolaires. En effet, les « Bons CAF » ont été comptabilisées 2 fois par erreur. Il convient donc de procéder à l'annulation des titres émis en doublon. Les crédits budgétaires prévus habituellement étant insuffisants, il convient de procéder à un virement du compte 6688 (Autres charges financières) au chapitre 66, vers le compte 673 (Titres annulés) au chapitre 67, pour 2 000,00 €.
- Enfin, concernant les opérations d'ordre entre section de fonctionnement et d'investissement, il convient de prévoir, pour l'amortissement des subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé (compte 20421), des crédits supplémentaires au compte 6811 (Dotation aux amortissements) et en parallèle en recettes d'investissement au compte 280421 (Amortissement des subventions d'équipement aux personnes de droit privé)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédits	Diminution de crédit	Augmentation de crédits
OPERATIONS REELLES				
Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
65738-Autres organismes publics				
	- 85 000,00 €			
Chapitre 12 – CHARGES DE PERSONNEL				
6216- Personnel affecté par le GFP de rattachement				
		85 000,00 €		
Chapitre 66 – CHARGES FINANCIERES				
6688- Autres indemnités				
	- 2 000,00 €			
Chapitre 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES				
673- Titres annulés				
		2 000,00 €		
EQUILIBRE DE LA SECTION DE FCT OPERATIONS REELLES	- 87 000,00 €	87 000,00 €		

SECTION DE FONCTIONNEMENT OPERATIONS D'ORDRE	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédits	Diminution de crédit	Augmentation de crédits

Chapitre 042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
6811- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles				
		1 600,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 040 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
280421 - Amortissement des immobilisations subventions équipement Biens mobiliers, matériels et études				
				1 600,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal et des affaires économiques du 25 novembre 2019,

APPROUVE la décision modificative n°1.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
 Guidel, le 4 Décembre 2019
 Le Maire,
 Joël DANIEL

